

Extrait du Bulletin de la Société de
de Géographie de LILLE, 1925.

D. 48105

COMMUNICATIONS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

LILLE AU XIV^e SIÈCLE

Par M. PAUL. THOMAS.

Professeur agrégé d'histoire au Lycée Faidherbe,
Secrétaire Général Adjoint de la Société de Géographie de Lille.

Quoique, dans l'exposé que je me propose de vous faire, il soit question, non de géographie, mais d'histoire, je vous prierai de vouloir bien vous abstraire pour un moment du milieu où vous vivez, non pas du milieu physique, qui est stable ou qui le paraît à peu près, parce que la vie de l'homme est courte, en comparaison des changements qu'exécute la nature, mais je voudrais que vous oubliiez le milieu particulier que notre civilisation a créé et qui a prodigieusement altéré l'aspect primitif des régions occidentales de l'Europe. Je ne pourrais autrement vous parler de Lille au XIV^e siècle, car il faut imaginer ce que pouvaient être cette ville et la Flandre, il y a 600 ans, quand il n'existait ni chemin de fer, ni usines, ni téléphone, ni automobiles.

La cité, encore très petite, dormait au bord de la Basse-Deûle, n'étant animée d'ordinaire que par quelques métiers de tisserands qui battaient dans les rues étroites et, exceptionnellement, les jours de marché, par le défilé des chariots campagnards.

Vous savez que, faute de preuves assez sûres, l'histoire des origines de Lille est enveloppée d'obscurité. La légende des forestiers de Flandre n'est guère qu'un conte de nourrice, qui fut imaginé vers la fin du XV^e siècle et qui induisit en erreur tous les annalistes flamands antérieurs au XIX^e siècle. Au moins pouvons-nous considérer la position de la ville, qui est caractéristique, comme pour beaucoup de localités qui n'avaient pas une filiation romaine.

Au sujet de la fondation des villes pendant le moyen âge, les rivières ont eu généralement une importance capitale ; elles servaient à deux fins. Non seulement, comme l'a dit Pascal, le fleuve est un chemin qui

marche et qui permet de transporter à bon compte les vivres et les produits de l'industrie, mais c'est aussi un obstacle gênant pour les armées qui ne traînent pas avec elles un sérieux matériel de guerre. Il était tout naturel qu'en Flandre où la plaine s'allonge à l'infini, la plupart des villes aient planté leurs murailles aux bords de l'Escaut, de la Scarpe ou de la Lys. Malgré sa faible longueur et la noirceur des eaux que lui donnent aujourd'hui les déchets des usines, la Deûle n'était pas une rivière à dédaigner ; elle portait des barques et elle fut canalisée très tôt soit vers la Lys, en 1236-1266, soit vers La Bassée, en 1271. D'autre part il semble bien qu'il y ait eu des habitants cultivant le sol de la région de Lille dès le IX^e siècle, c'est-à-dire à l'époque carolingienne, aussi bien à Annappes, à l'Est de Lille, qu'à Lille même, à Fins, sur l'emplacement de l'Eglise St-Maurice.

Quand les invasions recommencèrent, la position militaire de Lille fut appréciée à sa valeur ; en effet c'est un point où la Deûle change de direction et coule vers le N.-W., en abandonnant le N.-E. qu'elle suivait jusque là ; au sommet de cette courbe, les divagations de la rivière avaient multiplié les marais et les bras morts ; l'homme s'y trouve merveilleusement placé pour surveiller à Ouest tout l'espace qui s'étend au Sud de la Lys, d'Armentières à La Bassée, et pour dominer la grande plaine qui s'étend à Est jusqu'à Tournai et à Courtrai ; de ce côté oriental le fossé creusé par la Marque, passant par Bouvines, Hem et Marquette, protégeait les avenues de la ville.

Si l'on tient compte de ces avantages géographiques, on peut, sans trop de risque, former l'hypothèse qu'un château de bois s'y dressa au temps des invasions normandes vers 845-966. On peut même supposer qu'il se trouvait sur l'emplacement de N.-D. de la Treille, noyau de la ville future. En tout cas les chroniques nous apprennent que la ville de Lille existait en 1054 et la charte de fondation de l'abbaye de St-Pierre en 1066 nous en apporte une preuve incontestable.

Très vite, la cité grandit pour des causes diverses dont les principales furent la fondation d'un palais du comte de Flandre au bord du canal de la Basse-Deûle et l'enrichissement progressif de l'abbaye de St-Pierre de Lille. Une cause plus durable s'y ajoutait : aux XII^e-XIII^e siècles comme aujourd'hui la plaine limoneuse qui entoure Lille était renommée pour sa fertilité. Il est frappant de voir que, dans un compte du domaine en 1187, le plus ancien que l'on possède, les régions de Lille, de Douai donnaient au comte de Flandre, bien plus de blé, que les zones orientales, où l'avoine, plus fruste, était la céréale préférée.

Si j'ai tant insisté sur les avantages de l'emplacement de Lille, au

point de vue des communications, de la défense militaire et des approvisionnements, c'est que la cité leur dût, à cette époque de guerres fréquentes, la continuité de son développement. A la fin du XIII^e siècle, Lille est devenue une des cinq bonnes villes du comté, c'est-à-dire une des cinq villes principales qui sont, à l'Ouest, Lille et Douai, à l'Est, Gand, Bruges et Ypres.

Je voudrais maintenant vous en montrer quelques conséquences pour le XIV^e siècle et vous faire voir comment Lille avait à supporter, en ce temps, de lourdes charges militaires, comment elle s'efforça de se subordonner étroitement le territoire de sa châtellenie et enfin comment Louis de Male, comte de Flandre, pensa en faire la capitale de ses états. Ce seront les trois développements principaux de cette causerie.

I.

Dans la seconde partie du moyen âge, le rôle militaire des villes franches ou des communes est devenu sérieux. Il faut que les princes en tiennent compte : Philippe le Bel, roi de France, en fit la dure expérience ; malgré la supériorité de ses forces sur celles du comte de Flandre, il ne put annexer le comté de Flandre parce que la majorité des cinq villes lui fut hostile.

Gardons-nous cependant de tomber dans l'exagération romantique, où bien des historiens ont versé à la suite d'Augustin Thierry et de Michelet ; le bourgeois armé reste, il faut bien l'avouer, très inférieur à un homme d'armes ou à un chevalier, c'est-à-dire à un noble exercé, tant au point de vue de la valeur militaire que de l'expérience guerrière. Je vous en donnerai deux exemples typiques pour le XIV^e siècle : en 1352, un chevalier artésien Oudart de Renty, soutenu par ses parents et ses amis, tient en échec la ville flamande d'Ypres ; il arrête sur les routes de France tous les Yprois qu'il peut trouver. En 1362 c'est l'inverse qui se produit : un chevalier flamand, Olivier de Steeland, fait la guerre à la ville française de Tournai. Ne croyez pas que ce soit les chevaliers qui aient été battus : les villes furent obligées de transiger parce que les bourgeois n'osaient plus sortir des murs de peur d'être tués, emprisonnés ou rançonnés.

Pendant, les villes comptaient pour deux raisons. Elles pouvaient, en certains cas, quand l'adversaire n'habitait pas trop loin de leurs murailles, mobiliser d'un seul coup une grosse masse d'hommes armés, qui sortait de la ville tout à coup, comme parfois un essaim d'abeilles

quitte la ruche pour assaillir l'ennemi. Puis c'était des forteresses difficiles à prendre pour les armées de cette époque qui n'avaient guère de machines. En particulier, Lille s'était entourée d'une solide enceinte en pierre, construite en 1213-1231 et réparée bien souvent par la suite.

L'existence de ces bons remparts procura à la ville quelques désagréments : c'est leur capacité de résistance qui explique pourquoi Lille et Douai changèrent de seigneur direct plusieurs fois en l'espace d'un siècle. Placées à l'Ouest du comté de Flandre, les deux villes avaient pour mission de ralentir une invasion faite par le roi de France au Sud de la Lys ; mais, si le roi les occupait, elles changeaient de rôle, elles devenaient les sentinelles avancées du royaume pour barrer les routes de la Lys et de la Scarpe. Déjà, en 1226, elles avaient été occupées temporairement par les troupes françaises. Ce fut bien pis sous Philippe le Bel et après ce roi : Philippe le Bel les prit, après sa victoire à Mons-en-Pevèle, il les garda après la trêve de Marquette (septembre 1304) et pendant soixante-cinq ans Lille fut administrée par les baillis du roi. Car, si la trêve de Marquette ne stipulait qu'une cession temporaire, le traité d'Athies (juin 1305) fit des deux villes un gage, et le traité de Pontoise (1312) en abandonna définitivement la propriété au roi de France.

Il fallut que Charles V ait besoin de gagner Louis de Male, pour lui restituer Lille et Douai en 1369 ; ce fut la condition essentielle du mariage de Marguerite, fille du comte avec Philippe le Hardi, frère du roi.

Comme toutes les villes de frontière, Lille eut donc à bien des reprises l'occasion d'armer ses bourgeois. Ils n'y répugnaient pas trop, et cela permet de distinguer à Lille deux sortes de troupes bourgeoises. Les volontaires s'exerçaient dès le temps de paix dans les armes spéciales ; à Lille comme à Gand et à Bruges, il existait une confrérie d'arbalétriers, qui rendit de grands services pour la défense des murs en 1339-1340 et qui monta la garde aussitôt, dans l'alerte de 1382. Il faut attendre la fin du XIV^e siècle pour assister à la formation des confréries d'archers, à l'imitation de l'Angleterre, et la fin du XV^e siècle pour qu'il y ait des confréries de canonnières. Les autres bourgeois, mobilisés en cas de danger, s'armaient selon leur fortune : les plus riches, arrivaient à cheval, comme les nobles ; le plus grand nombre combattait avec la pique ; ce sont les sergents ou piquenards, divisés par centaines et dizaines qui ne diffèrent probablement que par le nom, des connétablies antérieures ; on recrutait les hommes par maison ; chaque maison

bourgeoise, ou chaque feu, comme l'on dit alors, devait donner un homme ; les veuves fournissaient un remplaçant.

Cette milice est levée exceptionnellement. Elle est convoquée par ordre du prince, quand le roi ou le comte part en expédition : il demande tantôt la totalité, tantôt une partie du contingent. Cela s'appelle *aller à l'ost*. Elle s'assemble aussi si la ville est en danger : ainsi, le 4 mai 1382, le magistrat de Lille alerte tout le monde ; craignant un siège, il prescrivit que chaque bourgeois eut aux remparts une place fixée en cas d'attaque et que, la nuit, chaque moitié d'une rue veillerait, les armes prêtes et la chandelle allumée. Les clercs, les fonctionnaires du prince n'échappaient pas à cette obligation.

D'ordinaire les bourgeois travaillaient ; pour assurer la garde de la ville, le prince y mettait une garnison de gens d'armes, soldée, composée de nobles et renforcée de mercenaires s'il le fallait. C'était un élément plus mobile et plus expérimenté que la milice bourgeoise.

Il s'ensuit que les victoires de cette époque ne doivent pas être attribuées aux seuls bourgeois des villes, mais à des hommes d'armes dont c'était le métier, qui avaient emmené en renfort un certain nombre de bourgeois. Le combat de Marquette, en avril 1340, le prouve d'une façon évidente.

Une troupe de soldats anglais, commandée par les comtes de Suffolk et de Salisbury, quitta la ville d'Ypres pour rejoindre Jacques Artevelde aux environs de Tournai. Ils étaient accompagnés par une bande d'Yprois. Au lieu de faire le détour de Courtrai, ils voulurent prendre le chemin direct d'Ypres à Tournai et ils se rapprochèrent imprudemment des murs de Lille. Ils étaient conduits par un vieux routier Wuafart de la Croix, qui connaissait admirablement le pays, mais qui l'avait tant pillé que la ville de Lille avait mis sa tête à prix. La garnison de Lille ne manqua pas une si belle occasion ; elle comprenait alors 200 lances soldées (soit environ 600 cavaliers bien armés) ; elle fut grossie des arbalétriers lillois et de mille bourgeois de la ville.

Les Français s'embusquèrent derrière les haies qui longeaient les deux chemins qui passent par Marquette ; quand Wuafart aperçut des tranchées en travers du chemin, il proposa aussitôt aux Anglais de quitter cette route dangereuse et d'en prendre une autre un peu plus longue. Les Anglais le plaisantèrent : « Allons Wuafart, en avant ; n'ayez garde ; ce ne sont que vilains à Lille ; ils n'oseront jamais sortir hors de leurs portes. » Mais Wuafart répondit tranquillement : « Beaux seigneurs, il est vrai que vous m'avez pris pour vous guider dans cette expédition et que pendant tout l'hiver je n'ai eu qu'à me

louer de vous ; mais, si les gens de Lille sortent pour nous attaquer, ne croyez pas que je les attendrai ; je me sauverai au plus vite, car, si j'étais pris, ma tête serait en danger et elle m'est plus chère que votre compagnie. » Les Anglais acceptèrent : « Wuafart, soyez tranquille ; on ne vous fera aucun reproche. » Wuafart les regarda donc s'engager dans les chemins creux ; malgré leur bravoure, les Anglais furent complètement battus ; les comtes de Suffolk et de Salisbury restèrent prisonniers aux mains des Lillois, ainsi que deux échevins d'Ypres ; l'autre fut tué. Philippe VI félicita la ville de Lille d'avoir remporté ce succès ; il se fit remettre les comtes anglais ; en compensation, il leur livra Wuafart de la Croix, qui avait échappé au combat de Marquette mais qui avait été pris, quelques mois plus tard, dans une escarmouche près de Tournai. Lille ne voulut accepter aucune rançon et elle fit couper la tête de ce brigand.

Vous voyez que, malgré l'éloignement du temps, la position militaire de la ville lui imposait déjà une participation active aux guerres contre l'ennemi. Qu'il faille repousser les attaques du Nord ou du Sud, les Lillois devaient se battre et il y avait toujours à craindre que les campagnes ne soient pillées par les troupes des armées en circulation. Lille s'efforçait de protéger la population de sa châtellenie, et cette tendance nous conduit à examiner la situation de la forteresse par rapport au territoire dépendant que l'on appelait alors la châtellenie.

II.

Les divisions administratives de la France paraissent avoir été prodigieusement changées par les différents régimes politiques qui se sont succédés au cours des siècles. Si l'on parle aujourd'hui de communes, d'arrondissements, on ne se doute guère, au premier abord, que l'on retrouve là, sous d'autres noms et avec quelques changements, les villes ou les paroisses et les châtellenies d'autrefois.

Qu'était donc la châtellenie de Lille ? Une ville forte exerçait nécessairement son action dans un certain rayon, qui limitait la possibilité des courses à cheval faites par la garnison. Il fallait procurer aux paysans la sécurité journalière et en retour ils pouvaient, par leur travail, alimenter les soldats et les bourgeois. A l'aube du moyen âge, quand la guerre fut partout à la fois, l'administration par châtellenie fut la forme normale du Gouvernement, que l'on trouve en Flandre comme en France. Le châtelain, qui était un seigneur vassal du comte,

se trouva dépossédé de ses principaux droits par la création des baillis au XII^e siècle ; cependant la châtellenie a subsisté très longtemps comme division du territoire et le châtelain de Lille conserva, jusqu'à, la fin du XIII^e siècle, le droit exclusif de commander les troupes de Lille dans toutes leurs expéditions. Au XIV^e siècle, il fut remplacé par un capitaine spécial que le prince désignait.

La châtellenie de Lille était plus grande que l'arrondissement actuel, fait sous le Consulat. Elle comprenait six cantons : le Mélanthois, le Ferrain, le Pévèle, le Carembault, le pays de Weppes et les villages au delà de l'Escaut. Par là elle s'étendait plus loin vers le Sud et l'Ouest puisqu'elle allait jusqu'à Pont-à-Vendin et à La Bassée qui sont aujourd'hui dans le Pas-de-Calais ; elle débordait la Lys au Nord autour de Commines ; à l'Est elle s'élargissait jusqu'à Templeuve et Esplechin, deux villages qui se trouvent aujourd'hui en Belgique près de Tournai ; enfin elle avait une dépendance féodale qui provenait d'un démembrement de l'ancien Tournaisis et qui en était entièrement séparée, formant une enclave dans le Hainaut : c'était, au Nord de Tournai, sur la rive droite de l'Escaut, aujourd'hui en Belgique, un groupe de sept à huit villages dont les principaux étaient Pottes et Velaines.

Quoique l'autorité locale y fut exercée par de petites villes, comme Seclin, La Bassée, Commines, ou par des seigneurs, dont quelques-uns, tel le sire de Cysoing, étaient barons de Flandre, la ville de Lille, capitale de la châtellenie, jouissait partout de privilèges importants : ses bourgeois ne pouvaient être jugés qu'à Lille par les échevins de Lille, et d'autre part elle pouvait exercer le droit d'arsin contre ceux qui attentaient à ses droits : entendez par là que les Lillois armés, commandés par le châtelain et escortés par le bailli, allaient brûler le château ou la maison du coupable.

Comme les autres villes de Flandre, Lille a essayé, au cours du XIV^e siècle, d'assurer définitivement sa prépondérance dans la châtellenie en se faisant reconnaître des droits judiciaires. Bruges et Gand voulaient recevoir l'appel des sentences rendues, en première instance, par les petites villes et les cours territoriales. Lille prétendit qu'en cas de mobilisation générale elle avait le droit de suspendre la justice à Lille et d'en ordonner la suspension dans toute la châtellenie. On appelait alors cette mesure le *cès de loi*. Les conséquences étaient économiques autant que judiciaires : c'était le *moratorium* général combiné avec la fermeture des tribunaux.

En effet, il est prouvé que ce *cès de loi* eut lieu quatre fois au cours

du XIV^e siècle : en 1328, au moment de la bataille de Cassel, en 1340, quand le roi d'Angleterre assiégeait Tournai, en 1347, quand les Français et les Flamands se battirent autour de La Gorgue, pays appelé alors L'Alleu, enfin, en mai 1382, quand Louis de Male fut battu par les Gantois.

Évidemment c'était une décision qui ne fut prise que dans des cas rares, quand il existait un danger imminent pour la châtellenie de Lille, soit par exemple si les ennemis venaient y faire des incursions journalières, soit si le prince partait en guerre contre eux, emmenant avec lui les habitants armés ou bien des soudoyers payés par les habitants. On voit combien la guerre de cette époque gardait encore un caractère local.

Il fallait en avertir les habitants promptement ; on employait deux procédés. On sortait et on plantait sur le marché de Lille les bannières des autorités militaires de la ville, les trois bannières qui servaient à rallier les hommes dans la bataille, celle du prince (roi ou comte), celles du châtelain et de la ville ; puis, aux carrefours de Lille et aux principaux points de la châtellenie, on envoyait un héraut faire à grands cris une proclamation. Le livre Roisin qui contient la coutume de Lille, qui fut rédigé au XIII^e siècle et complété au XIV^e siècle, a conservé une proclamation faite à Lille probablement en 1340 (p. 150). Je vous la donne, transcrite en français courant :

« Nous vous faisons savoir de par le roi de France notre seigneur, de par le châtelain, de par le bailli et de par le conseil de la ville de Lille, que tous les hommes qui se trouvent dans la ville et qui y habitent, bourgeois ou non, doivent apprêter leurs armes et leurs chevaux, selon l'obligation qui en incombe à chacun, afin de partir avec le roi notre seigneur, avec le châtelain, le reward et les échevins, sous leurs bannières, lorsque sonneront la cloche du ban et la petite cloche des échevins ; nous vous faisons savoir aussi que tous les gens sans exception doivent avoir dès maintenant un ajournement judiciaire, aussi bien pour leur dettes que pour l'exécution du jugement des échevins jusqu'au retour de l'expédition et même huit jours après ce retour. »

L'application de ce privilège particulier entraînait quelques inconvénients pratiques. Il favorisait les malfaiteurs qui pouvaient se livrer à tous les excès, puisque les magistrats ne recevaient plus les plaintes des victimes et qu'en tout cas la punition était remise à plus tard ; une échéance lointaine ne les effrayait guère. L'approvisionnement de Lille en vivres s'en trouvait compromis, car les paysans, qui les menaient

au marché, n'avaient plus les garanties nécessaires pour entreprendre le voyage jusqu'à la ville ; ils préféraient garder chez eux leur blé, leurs légumes, leur bétail plutôt que de s'exposer à être volés en cours de route ou arrêtés aux portes. Enfin la suspension des dettes n'allait pas sans complications ; les discussions habituelles entre propriétaires et locataires des maisons s'envenimaient ; le prince avait l'habitude de faire des emprunts d'argent aux bourgeois en temps ordinaire et surtout pendant la guerre ; ceux-ci s'y refusaient parce que le *moratorium* les empêchait de rentrer dans leurs avances.

Telle était à peu près la situation de Lille en 1382, à propos de l'incident dont je veux vous parler maintenant ; la justice était suspendue à Lille depuis le 4 mai, à quelques exceptions près, mais le gouverneur de Lille, qui administrait, au nom du comte de Flandre, les trois châtellenies de Lille, Douai et Orchies, avait bientôt donné l'ordre de rouvrir les tribunaux dans les petites villes et dans les cours territoriales de la châtellenie.

En agissant ainsi il compromettait le privilège auquel Lille tenait tant. Il séparait la ville de sa châtellenie. Les échevins de Lille se plaignirent à Louis de Male ; ils lui exposèrent par écrit que, si l'on sortait les bannières, la coutume était de cesser « de loy faire par cry en toute la ville et chastellerie de Lille », qu'en ordonnant de rouvrir les cours de justice dans la châtellenie sauf à Lille, le gouverneur avait violé la coutume, qu'il fallait que la justice cessât partout ou que les bannières furent rentrées.

Prudemment Louis de Male ne se hâta pas de trancher la question ; il fit faire une enquête que les Archives du Nord ont conservée. Elle fut confiée au gouverneur intéressé qui était alors messire Gérard de Rassenghien, seigneur de Basserode, mais il fut assisté par d'autres conseillers du comte, qui le contrôlaient. Du 18 juillet au 5 août 1382, les enquêteurs interrogèrent une douzaine de bourgeois notables dont le plus jeune avait 55 ans et le plus vieux 72 ans. La procédure de cette époque reste encore essentiellement orale : la coutume se prouvait par des témoignages concordants et non par pièces écrites produites devant les juges.

Eh bien le résultat de l'enquête ne fut pas favorable aux prétentions de l'échevinage de Lille. Il semble que les Lillois aient été terrifiés à la nouvelle que leur comte Louis de Male avait eu son armée mise en déroute près de Bruges par Philippe Artevelde et les Gantois, le 3 mai 1382. Ils avaient agi avec imprudence ; ayant appelé un des

conseillers du comte, le seigneur de Ghistelles, ils avaient fait sortir deux bannières et ils avaient suspendu la justice. Dans son rapport, le gouverneur de Lille insista sur leurs fautes ; il signalait que la suspension de la justice n'avait pas été faite dans les formes coutumières, puisqu'avant de délibérer, les échevins de Lille n'avaient convoqué ni le gouverneur, ni le bailli de Lille, puisqu'au lieu de planter sur le marché les trois bannières habituelles, celles du comte, du châtelain et de la ville, ils n'en avaient mis que deux, en oubliant la bannière du châtelain. Le gouverneur disait aussi que l'émotion des Lillois n'avait pas de cause sérieuse, car il n'y avait pas d'ennemis dans la châtellenie : les Gantois, occupés par le siège d'Audenarde, se trouvaient très loin et le comte n'était pas parti en expédition contre eux.

Par conséquent, il avait d'excellentes raisons à faire valoir contre la suspension de la justice et il proposait au comte ou bien de rentrer les bannières, ou bien d'obliger les bourgeois de Lille à rouvrir les tribunaux.

La décision de Louis de Male ne nous est pas parvenue. En tout cas il ne voulut pas employer à l'égard de Lille des moyens violents, car la justice y resta suspendue jusqu'en décembre 1382 et il semble qu'à cette époque les bannières aient été rentrées. A coup sûr la victoire de Charles VI à Roosebecque (novembre 1382) avait écarté toute espèce de danger pour Lille.

Comme vous le voyez, la châtellenie et la ville de Lille étaient en étroits rapports. Même en laissant de côté la question de la suspension de la justice, Lille exerçait dans sa zone des droits appréciables. Pourtant cet incident vous montre bien l'état d'esprit politique qui se forme au XIV^e siècle. Tandis que les grandes villes cherchent à développer et à consolider leurs privilèges dans la châtellenie dépendante, les fonctionnaires du prince, tel le gouverneur ou le bailli, profitent de toutes les occasions pour ébranler cette dépendance de la campagne à l'égard de la ville. Ils l'emporteront à la longue et leur succès établira cette forme nouvelle de l'administration qu'on appelle la centralisation.

III.

Comme le pouvoir du comte de Flandre devait être augmenté, si la centralisation administrative pouvait être introduite en Flandre, on comprend aisément que Louis de Male y ait contribué. Mais il connaissait trop bien ses sujets flamingants pour ne pas craindre de leur part une résistance violente. Il lui fallait une capitale administrative qui put échapper à leurs coups ; c'est pour cette raison qu'il pensa choisir Lille

vers la fin de sa vie et j'en viens au troisième point dont je veux vous entretenir.

Au XIV^e siècle, la Flandre n'avait pas de capitale et l'on pouvait se demander quelle ville le deviendrait. Avant 1304, cinq villes se partageaient également l'influence, Lille et Douai à l'Ouest, Gand, Bruges et Ypres à l'Est. Après 1304, il ne restait que trois villes sous l'autorité directe du comte, Gand, Bruges et Ypres. Très vite cette dernière tomba en décadence, parce qu'après la bataille de Cassel, en 1328, Philippe VI fit détruire les murs qui protégeaient les faubourgs ouvriers. Serait-ce donc Gand ou Bruges ? Gand pouvait le mériter parce qu'elle était la ville la plus peuplée de la Flandre, qu'elle comptait environ 60.000 habitants, chiffre très élevé pour cette époque, mais l'insubordination des tisserands ne plaisait pas au comte. Il préférait Bruges, plus calme, plus riche, plus animée aussi par le commerce avec l'étranger ; c'était près de Bruges que se trouvait le beau château de Male qui fut, au XIV^e siècle, la résidence favorite du prince.

De peur d'exaspérer Gand, Louis de Nevers ou de Crécy ne décida rien de 1328 à 1340 ; son fils, Louis de Male, n'hésita pas moins ; il prit le parti d'habiter tantôt Gand, tantôt Bruges et de créer dans ses deux villes le logement nécessaire pour sa cour. Mais la situation changea en 1379 : au mois de juillet, Gand s'insurgea contre Louis de Male et toutes les villes flamingantes firent défection, Bruges comme les autres. Certes, Bruges revint à la raison en décembre 1379 ; elle servit de point d'appui au comte pour combattre Gand, mais le 3 mai 1380 elle tomba au pouvoir de Gand. Pendant cette crise Louis de Male ne put compter que sur ses sujets des frontières extrêmes de la Flandre, sur ceux de Termonde et de Rupelmonde à la frontière de l'empire allemand, ou sur ceux de Lille et de Douai auprès du royaume de France. L'hésitation n'était plus possible : si l'on se souvient que Louis de Male était, par sa mère, petit-fils du roi de France Philippe V, qu'il possédait en France les comtés de Nevers et de Rethel, que sa fille unique avait épousé un prince français et qu'en mai 1382 sa mère lui légua l'Artois et la Franche-Comté, on comprend aisément qu'il ait pensé à Lille pour s'y fixer définitivement.

Il y avait déjà fait plusieurs séjours avant 1379, mais jamais il n'y demeura si longtemps qu'à la fin de sa vie. Il s'y réfugia dès l'été 1379 et il y resta constamment jusqu'au 21 mai 1380. Alors les péripéties de la querelle avec Gand l'obligèrent à installer son quartier général à Bruges ; il revint à Lille en mai 1382, il quitta la ville en juin pour

prendre possession de l'Artois, il y revint en novembre et il y passa presque toute l'année 1383.

Ce qui attirait le comte de Flandre dans les murs de Lille, c'était la sécurité dont il y jouissait, grâce à la position favorisée de la ville ; même quand il dut la quitter en mai 1380, à la demande de ses sujets flamingants, il y laissa ce qu'il possédait de plus précieux parmi ses étoffes, ses robes, ses tapisseries. Il avait, en quelque sorte, établi à Lille le dépôt de ses richesses et il y puisait en cas de nécessité, par exemple en faisant venir ses tentes lorsqu'il allait assiéger Gand ; à la fin de l'hiver il y envoyait ses valets de la garde-robe pour nettoyer les vêtements (février 1381). C'était là qu'il avait laissé, en 1380, le petit personnel de la cour, ses tailleurs, ses nains et ses sots. Car, à côté des singes et des oiseaux des îles, il gardait près de lui pour le distraire deux sots et un nain : les sots s'appelaient Cokinet et Camfin, le nain Willekin, c'est-à-dire le petit Guillaume. Louis de Male avait aussi le goût d'amusements plus relevés ; ses comptes nous révèlent que le 31 mars 1381 en pleine guerre il fit acheter par un de ses secrétaires le Roman de la Rose. L'ouvrage est du XIII^e siècle mais il eut longtemps un succès prodigieux parce qu'il discutait des questions d'amour tantôt d'une façon délicate et allégorique, tantôt d'une façon un peu brutale, mais très vivante. On le paya 19 lb. 4 s., ce qui correspond environ à 1.730 fr. d'aujourd'hui.

D'ailleurs les Lillois n'avaient qu'à se louer des procédés du comte à leur égard. Pour lui faire honneur, quelques jeunes gens avaient allumé du feu devant son hôtel dans la nuit de St-Pierre, le 22 février 1380 ; il leur fit donner 40 s., soit 180 fr. Deux ans après il envoya un de ses bâtards participer aux joutes de l'Épinette qui avaient lieu au début du carême ; cela plaisait beaucoup aux bourgeois qu'un noble consentit à frayer avec eux. Enfin le 2 mai 1383, les arbalétriers en garnison au château organisèrent un concours à la perche pour abattre « leur gay » comme on disait alors. Il leur fit donner 31 lb. 10 s., soit environ 3.470 fr., autant dire qu'il paya tous les frais de la fête.

Seulement il fallait trouver à Lille le logement nécessaire pour la cour du comte : l'ancien château ou hôtel de la Salle qui se trouvait entre la Basse-Deûle et la rue de la Monnaie, autour du Palais de Justice actuel ne suffisait pas à cet usage, car la cour d'un prince, au XIV^e siècle, comprend bien autre chose que les gens de l'hôtel qui le servent dans sa chambre, à table, ou à la chapelle ; il faut y ajouter, d'une part, un gros personnel politique, comprenant le chancelier et les secrétaires, le receveur et ses comptables, les conseillers, les huissiers, les sergents,

et d'autre part beaucoup d'ouvriers de métier qui suivent la cour : charpentiers, tailleurs, selliers et bien d'autres. Les bagages sont encombrants ; non seulement il faut transporter les litières, les vêtements, la sellerie, les armes et les tapisseries du prince, sans compter les bijoux et le matériel de l'hôtel, mais il y a une série de coffres importants qui renferment les chartes et les papiers indispensables au chancelier et au receveur. Pour compliquer l'installation, la cour se déplace souvent et elle s'en va à cheval ; la cavalerie permanente de selle et de trait est nécessairement très nombreuse.

Or, pendant ses séjours à Gand et à Bruges Louis de Male avait adopté certaines habitudes qu'il voulait conserver à Lille. Il n'aimait pas que les services administratifs encombrent son hôtel ; il installait à part le chancelier, le receveur, mais il réunissait ses conseillers dans l'hôtel où il demeurait avec ses domestiques. Il n'aimait pas non plus l'aspect vieillot de l'hôtel de la Salle.

Il créa donc à Lille l'installation qui lui manquait ; pour se loger confortablement, il acheta et il agrandit l'hôtel de la Poterne. C'était une demeure seigneuriale qu'il connaissait bien ; placée au bout de la rue Esquermoise, elle avait été acquise par son ancien conseiller, Philippe d'Arbois, évêque de Tournai, qui la donna, en 1377, à son cousin Imbert de la Platière. Louis de Male se la fit céder avant 1379 ; pour en dégager les abords, il acheta, de 1379 à 1383, neuf maisons et deux terrains en partie dans la rue Esquermoise, en partie dans la ruelle des Poissonniers (aujourd'hui rue des Poissonceaux). Puis il fit faire de grands travaux d'aménagements pour lesquels, d'après les comptes, on employa plus de 32.000 briques et plus de 108.000 ardoises. Après 1413, l'hôtel de la Poterne servit à la Chambre des Comptes de Lille. Louis de Male n'oublia pas la chancellerie ; il comptait l'installer dans la rue Basse à mi-chemin de l'hôtel de la Salle ; il y acheta quelques maisons qu'il fit réparer. Enfin, l'hôtel de la Salle devait servir aux services financiers. Tous ces travaux coûtaient cher, mais le prince y tenait ; malgré la guerre contre Gand, les dépenses de six mois à l'hôtel de la Poterne furent de 3.610 lb., soit environ 325.000 fr. (février-juillet 1383) ; cette quittance ne comprend guère que les journées d'ouvriers ; les matériaux étaient payés à part.

Le palais nouveau aurait pu être prêt dans le courant de l'année 1384, mais tous les projets du comte de Flandre furent arrêtés par la mort. Malade à St-Omer, Louis de Male mourut dans l'abbaye de St-Bertin, le 30 janvier 1384. Il avait fait son testament la veille, le 29 janvier, léguant tous ses biens à sa fille légitime et à son unique héritière

Marguerite, duchesse de Bourgogne, se contentant de lui recommander ses serviteurs et ses bâtards. Selon sa volonté formelle, son corps revint à Lille ; il voulut être enterré dans l'abbaye de St-Pierre ; son gendre, le duc de Bourgogne, lui fit faire à Lille de splendides funérailles, le 29 février 1384. Louis de Male avait pensé se faire sculpter un tombeau par un des bons artistes du temps ; dès 1374, il s'était adressé à André Beauneveu de Valenciennes, mais Beauneveu, comme beaucoup de bourgeois du temps, n'avait aucune hostilité à l'égard des Gantois. Il crut bien faire en s'installant à Gand pour travailler au tombeau du comte ; en janvier 1381 Louis de Male lui fait envoyer encore 60 lb. d'étrennes (5.400 fr.), mais il est évident que la guerre civile ne permit pas l'achèvement du travail. C'est seulement en 1455 que Philippe le Bon fera ériger un tombeau à son arrière grand-père.

CONCLUSION.

J'espère vous avoir montré que la situation de Lille sur le coude de la Deûle lui donnait une importance militaire assez grande, pour que quelques traits de son histoire au cours du XIV^e siècle trouvent dans cette position leur explication principale et la plus naturelle de toutes. C'est à cause de la puissance de sa forteresse que Lille fut exposée à tant de guerres et tant de fois obligée d'armer ses bourgeois ; c'était parce qu'elle se sentait forte que Lille voulait soumettre à ses privilèges, même contestables, tous les habitants de sa châtellenie ; c'est enfin parce qu'elle constituait en Flandre le meilleur des refuges, que Louis de Male, mécontent de ses sujets flamingants, voulait y fixer sa cour et la direction de son administration. Je n'aurais pas la prétention de vous affirmer qu'en d'autres siècles, les conséquences d'un pareil emplacement ne se firent pas sentir, quoique les conditions de cette nature aient agi plus efficacement autrefois qu'aujourd'hui, quand la civilisation disposait de moyens matériels moins perfectionnés que les nôtres.

Avant de terminer, je voudrais vous dire pourquoi la ville de Lille n'eut pas trop à regretter la mort prématurée de Louis de Male. Son exécuteur testamentaire, Philippe le Hardi, qui était son gendre et qui fut son successeur, n'abandonna pas les projets de son beau-père défunt ; il en tint compte pour le choix de Lille, tant il en appréciait les avantages défensifs ; par sa volonté, de 1386 à 1404, la Flandre fut gouvernée par un Conseil siégeant à Lille, qualifié par les contemporains de Conseil Lille. Si Jean sans Peur dut supprimer ce Conseil en 1405, au moins Lille conserva la Chambre des Comptes de Flandre. On peut donc dire que, grâce à Louis de Male, Lille est devenu pour vingt-cinq ans le chef-lieu politique de la Flandre et pour des siècles sa capitale financière.
